

**P**

# REGLES EN VIGUEUR POUR STATIONNER SUR LE PARKING ETUDIANT DU PÔLE FORMATION DE LA FACULTE

**P****1**

Apposez sur la vitre avant de votre véhicule un macaron (autocollant) d'autorisation de stationnement.

Pour cela, adressez-vous à l'accueil général de la faculté avec les photocopies de votre carte d'étudiant, permis de conduire et carte grise du véhicule.

Si vous n'êtes pas en possession de ce macaron les agents de sécurité présents sur le parking ne vous autoriseront pas à stationner.

**2**

Roulez doucement: 10km/heure



sur le parking

**3**

Respectez la délimitation des places de stationnement. Pas de stationnement en épi ni "à cheval" sur deux places, ni dans les allées de circulation. Des bandes blanches ont été peintes pour faciliter votre placement.

**4**

Utilisez les deux sorties du parking pour fluidifier la circulation. Une seconde sortie de parking a été créée dans le fond, ce qui vous permet de sortir en face de la piste d'hélicoptère. Il suffit d'avancer votre véhicule pour que la barrière se lève.

**5**

A certaines heures d'affluence, l'accès au parking n'est pas garanti et se fait sous réserve de places disponibles.

Nous vous encourageons à privilégier les transports écologiques (bus, métro, vélo, marche, co-voiturage ...)

**6**

Enfin, nous vous rappelons que le parking est placé sous vidéo-surveillance.